



# LES ATTAQUES

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 062-216200436-20230919-A2023\_145-AR



Arrêté n°2023-145

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

## Arrêté de délégation de fonction à Pierre-Louis LEFEBVRE, 1<sup>er</sup> adjoint

### Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2023, maintenant à 4 le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Pierre-Louis LEFEBVRE en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint au maire, en date du 15 septembre 2023,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. Pierre-Louis LEFEBVRE,

### ARRETE

**Article 1 :** En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pierre-Louis LEFEBVRE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, est délégué :

- A la gestion des équipements municipaux et des espaces publics aménagés
- A la gestion du cimetière

Et ce à compter de ce jour.

**Article 2 :** Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet, et ampliation sera transmise à M. le Receveur municipal.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 20 septembre 2023.